



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN - Enquête parcellaire

Rapport n° CP/2015/479

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander l'ouverture de l'enquête parcellaire liée aux travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER.

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2006, les travaux liés à l'aménagement de la RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER ont été déclarés d'utilité publique et prorogés jusqu'au 13 juillet 2016 par arrêté préfectoral du 25 mai 2011.

Pour permettre au Département du Bas-Rhin d'engager les négociations amiables pour les acquisitions foncières et le cas échéant par voie d'expropriation, il convient dès à présent, conformément aux articles L1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et R131-3 du Code de l'Expropriation, de demander à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire permettant d'identifier précisément les propriétaires et ayants droit ainsi que les parcelles impactées par le projet.

Des acquisitions foncières seront nécessaires sur les communes de RIMSDORF, DIEMERINGEN et une partie de THAL-DRULINGEN qui feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Quant aux communes de LORENTZEN, MACKWILLER et l'autre partie de THAL-DRULINGEN, un aménagement foncier est en cours avec inclusion de l'emprise prévue par le projet routier.

Dans le cadre de cette procédure et pour permettre la prise de possession anticipée des terrains sur ces trois dernières communes, il est nécessaire d'informer tous les propriétaires de terrains situés dans le périmètre du projet par le biais de l'organisation d'une enquête parcellaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire des travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN sur le territoire des communes de

*THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER
conformément aux articles L1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et
R131-3 du Code de l'Expropriation.*

*Elle désigne Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-
Rhin, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité pour signer les actes
afférents à ce dossier.*

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY